



Belgium's

Stability Programme

2000 - 2003



*Ministry of
Finance*

Le Programme de Stabilité de la Belgique 2000-2003

(version Française)



Design by Ministry of Finance - Treasury - Internet/intranet team

Contenu

Lignes de force du programme de stabilité 2000-2003 p. 3

1. Les objectifs de la politique budgétaire et socio-économique
p. 5

2. Réalisations budgétaires dans le période 1996-1999 p. 7

3. La stratégie budgétaire 2000-2003 p. 13

4. Suivi du Programme de Stabilité p. 27

Annexes p. 28

Contacts

Contenu : Cabinet Ministre de Finances (koenraad.vanloo@ckfin.minfin.be)

Website : http://treasury.fgov.be/interstab/stab0_en.htm
Ministère des Finances – Administration de la Trésorerie – Cellule Internet/intranet
(filip.pynckels@minfin.fed.be and brigitte.degeest@minfin.fed.be)



Lignes de force du programme de stabilité 2000-2003

le nouveau programme de stabilité

Des finances publiques saines créent les conditions nécessaires à la stabilité des prix et à la croissance durable, qui favorisent la création d'emploi. C'est sur la base de cette considération que les Etats membres de l'union monétaire se sont engagés à présenter un programme de stabilité mis à jour chaque année.¹

Le nouveau programme de stabilité de la Belgique pour la période 2000-2003 s'inscrit entièrement dans la ligne du programme de stabilité de décembre 1998. Il esquisse le cadre de la politique budgétaire des années à venir.

conditions à remplir

Comme convenu dans l'accord de gouvernement du 7 juillet 1999, toutes les mesures et initiatives prises dans les divers domaines de compétence devront respecter les conditions suivantes:

- ◆ respecter le programme de stabilité jusqu'à ce que l'équilibre budgétaire soit atteint en 2002
- ◆ maintenir l'équilibre budgétaire dès qu'il sera atteint, conformément au Pacte de stabilité européen et aux obligations en matière de comptabilité publique
- ◆ respecter l'équilibre financier d'une sécurité sociale de qualité tout en dégageant les moyens nécessaires pour amortir le choc du vieillissement démographique sans mettre en péril la protection sociale actuelle et sans que pour cela les impôts doivent être augmentés
- ◆ faire baisser de manière continue la pression fiscale et parafiscale tout au long de la législature

¹ En application du Règlement (CE) n° 1466 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques.

objectif du gouvernement

Le gouvernement a pris l'engagement de continuer à réduire le déficit des pouvoirs publics, exprimé en % du PIB, et de le ramener à 1,0% en 2000 et à 0,5% en 2001, de sorte que l'équilibre budgétaire soit atteint en 2002. Comme le gouvernement s'attend à ce que le déficit réalisé soit plus faible, ces chiffres et en particulier le chiffre de 1,0% pour 2000, constituent un maximum. Conformément au programme de stabilité, les fruits d'une croissance plus forte en 2000 seront affectés prioritairement à la réduction du déficit.

engagements du gouvernement

Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement a pris un double engagement:

- ◆ Il confirme la stabilisation à 6% environ du PIB de la norme à moyen terme relative au solde primaire de l'ensemble des pouvoirs publics, fixée dans le programme de stabilité 1999-2002.
- ◆ Il complète cette norme de solde primaire par une norme de solde de financement, selon laquelle le besoin net de financement est ramené, en deux étapes, à l'équilibre qui sera atteint en 2002.

Sur base des évolutions attendues des taux d'intérêt, l'engagement d'équilibre budgétaire en 2002 implique que le solde primaire soit légèrement supérieur à 6%. Il sera montré plus loin que ce scénario est réaliste. Une fois l'équilibre budgétaire atteint, le gouvernement estime souhaitable de dégager un léger surplus structurel.

Cette politique visant à atteindre l'équilibre budgétaire en 2002 conduit à une réduction accélérée et durable de la dette publique; la dette serait ainsi ramenée à peu près au niveau du PIB en 2003. Une réduction de la dette combinée à une hausse du taux d'emploi est la meilleure garantie d'une part de la baisse continue de la pression fiscale et parafiscale et d'autre part du maintien d'une sécurité sociale de qualité et de la couverture des coûts liés au vieillissement.

En outre, il se crée de la sorte une marge budgétaire structurelle que le gouvernement pourra utiliser selon les priorités de l'accord gouvernemental. Le calendrier exact et l'ampleur des nouvelles mesures dépendront de la marge budgétaire disponible. Dans ce contexte, il convient de signaler que le scénario de base est fondée sur des hypothèses prudentes.

contenu de ce document

Le présent document décrit les lignes de force budgétaires et socio-économiques de la politique des années à venir. Il esquisse ensuite les réalisations budgétaires pour la période 1996-1999. Enfin il expose la stratégie budgétaire pour la période 2000-2003, en examinant d'abord le budget 2000.

Le gouvernement est convaincu qu'il pourra compter sur le soutien du Parlement et sur celui de la population belge pour réaliser cette politique.



1. Les objectifs de la politique budgétaire et socio-économique

Le présent programme de stabilité actualisé, qui esquisse les lignes de force de la politique budgétaire pour la période 2000-2003, est le premier programme introduit par le gouvernement entré en fonction en juillet 1999. Nous commenterons ci-après brièvement les principaux objectifs de la politique socio-économique.

**objectif centrale:
l'Etat social actif**

L'objectif central est le développement d'un Etat social actif. Grâce à un ensemble de mesures, le gouvernement se propose de relever sensiblement le taux d'emploi, qui est actuellement inférieur au taux moyen des pays voisins. Un taux d'emploi aussi élevé que possible constitue en effet la meilleure façon de garantir que les coûts du vieillissement seront couverts à long terme et que le financement de la sécurité sociale sera assuré.

stimuler l'emploi

Afin de relever le taux d'emploi, la croissance économique devra être plus intensive en emploi. A cette fin, l'accord de gouvernement trace plusieurs lignes de force inspirées des lignes directrices européennes pour l'emploi. Les principales lignes de force selon lesquelles le gouvernement compte stimuler l'emploi sont les suivantes:

- ◆ la poursuite d'une réduction substantielle des charges fiscales et parafiscales sur le travail
- ◆ l'introduction d'un "premier emploi" pour les jeunes, avec pour objectif de permettre à chaque jeune d'intégrer le marché de l'emploi endéans les six mois de sa sortie de l'école
- ◆ l'élimination des pièges à l'emploi
- ◆ le relèvement du taux d'emploi des personnes de 50 ans et plus
- ◆ l'attention particulière qui sera accordée à l'intégration sur le marché du travail des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du minimum d'existence

réduire la pression (para)fiscale

En ce qui concerne la politique (para)fiscale, le gouvernement s'est fixé formellement comme objectif de ramener au niveau des pays limitrophes la pression fiscale et parafiscale élevée qui porte essentiellement sur le travail. Dans le courant de la législature, le gouvernement élaborera une réforme générale de l'impôt des personnes physiques, dont la mise en application devrait être effective avant la fin de la législature. En plus de la réduction de la pression fiscale et parafiscale globale, des glissements internes seraient aussi nécessaires pour aboutir à une fiscalité plus favorable à l'emploi et à l'environnement.

autres priorités

Outre ces objectifs en matière de politique socio-économique, le gouvernement s'est fixé d'importantes priorités dans d'autres domaines, tels que l'amélioration du fonctionnement des administrations publiques, la justice et la sécurité, le développement durable et la mobilité.

cadre budgétaire strict

Les nouvelles initiatives annoncées par le gouvernement s'inscriront dans un cadre budgétaire strict. Toutes les mesures et initiatives qui seront prises dans les divers domaines de sa compétence devront être en concordance avec les quatre conditions énumérées dans le préambule.

Il n'y a pas de contradiction entre une politique budgétaire prudente et orthodoxe orientée vers la poursuite de la réduction de la dette et une politique structurelle ambitieuse et novatrice. L'affectation optimale des marges budgétaires disponibles à l'encouragement de l'emploi et plus généralement de l'activité économique entraîne aussi des effets favorables pour les finances publiques. Un taux d'emploi plus élevé assure une assise plus large et plus stable au financement de la sécurité sociale et de nouveaux besoins de la société.



2. Réalisations budgétaires dans le période 1996-1999

2.1. L'exécution du budget 1999

Lors de l'élaboration du budget initial 1999, un besoin net de financement de 1,3% du PIB fut retenu. Lors de la confection du budget 2000, l'estimation du déficit a été ramenée à 1,1% du PIB. Comme le montre le tableau 1, le besoin net de financement et le solde primaire respectent les objectifs du programme de stabilité initial.

**meilleur résultat
que prévu**

En dépit d'un certain nombre de circonstances défavorables, les réalisations budgétaires ont été meilleures que prévu dans le programme de stabilité. Lors de la confection du budget initial (et du programme de stabilité) par exemple, le gouvernement tablait encore sur une croissance économique de 2,4% pour 1999. Lors de la confection du budget 2000, la croissance du PIB en 1999 a été revue à 1,7%. Cette nette révision à la baisse de la croissance s'explique pour 0,2% du PIB environ aux effets de la crise de la dioxine, qui a provoqué un fort recul de l'activité dans une partie importante des secteurs agricole et de l'industrie alimentaire au cours des deuxième et troisième trimestres de 1999. La crise de la dioxine n'a pas seulement occasionné un recul de la croissance avec des effets négatifs induits sur les finances publiques, elle pèse aussi directement sur le budget 1999. Les dépenses supplémentaires liées à la crise sont évaluées à environ 0,2% du PIB.

En dépit de ces circonstances défavorables, le budget 1999 respecte bien les limites fixées par le programme de stabilité. Cela prouve combien il est utile de mener une politique budgétaire prudente, grâce à laquelle certains chocs peuvent être absorbés sans que cela n'entraîne nécessairement un dérapage budgétaire.

**croissance plus
élevée**

Récemment, les prévisions de croissance pour 1999 ont été revues à la hausse par les organismes de prévision tant nationaux qu'internationaux, pour atteindre pratiquement 2%. Cette croissance plus élevée a des conséquences favorables pour les finances publiques, de sorte que le déficit sera probablement inférieur au 1,1% prévu lors de la confection du budget 2000.

2.2. Evolutions majeures de la période 1996-1999 au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics

finances publiques 1996-1999

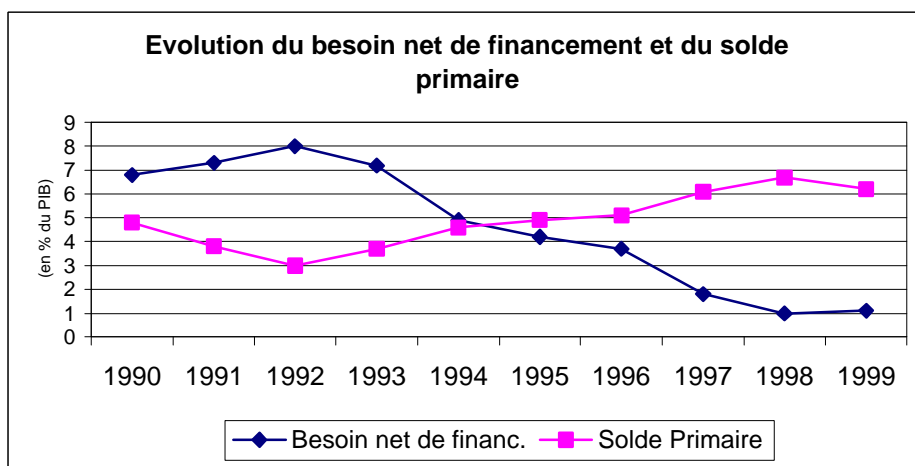
Pour pouvoir situer les réalisations de 1999 sur un horizon un peu plus vaste, le tableau ci-dessous regroupe les données relatives à la période 1996-1999. Ces données sont présentées selon la méthodologie SEC95. A l'annexe 1 figurent les comptes des pouvoirs publics pour la période 1990-1999.

Tableau1: Evolution des finances publiques (en % PIB)					
	1996	1997	1998	1999	Ecart 99/96
Recettes	45.8	46.2	46.6	46.4	0.6
Dépenses primaires	40.8	40.1	39.9	40.2	-0.5
Solde primaire (Programme de stabilité 1999-2002)	5.1	6.1	6.7	6.2 (6.0)	1.1
Charges d'intérêt	8.7	7.9	7.7	7.2	-1.5
Solde de financement (Programme de stabilité 1999-2002)	-3.7	-1.8	-1.0	-1.1 (-1.3)	2.6
Taux d'endettement	126.5	121.2	116.2	114.9	-11.7

besoin net de financement 1996- 1999

Comme spécifié plus haut, le besoin net de financement retenu pour 1999 est égal à 1,1% du PIB. Au cours des trois dernières années, les besoins nets de financement ont été ramenés de 3,7% du PIB en 1996 à 1,1% du PIB en 1999.

Graphique 1



**amélioration du
solde primaire
1996-1999**

La réduction du déficit budgétaire au cours de la période 1996-1999 s'explique pour deux cinquièmes environ par l'amélioration du solde primaire, le reste étant dû à la baisse des charges d'intérêt.

Au cours de la même période, le solde primaire est passé de 5,1% à 6,2% du PIB. Cette amélioration est à attribuer en proportions à peu près égales à un accroissement des recettes et à une diminution des dépenses primaires.

**progression
recettes fiscales
1990-1999**

Jusqu'en 1998, l'évolution des recettes en % du PIB était à la hausse. Cette évolution était due surtout aux recettes fiscales, qui ont connu une progression sensible dans la période 1990-1999 en conséquence de mesures telles que la suspension de l'indexation des barèmes fiscaux, mais aussi suite à l'évolution des impôts indirects et de l'impôt des sociétés. L'évolution au niveau de l'impôt des sociétés reflète principalement l'amélioration de la rentabilité des entreprises et l'impact d'une organisation plus efficace de la perception et du contrôle des recettes.

2.3. Résultats des différentes entités

distinction Entité I et II

Pour analyser les finances publiques belges, on distingue généralement l'entité I et l'entité II. L'entité I regroupe les opérations du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale, l'entité II regroupant les opérations des Communautés, des Régions et des pouvoirs locaux.

Tableau 2: Evolution du budget par grande entité (1)
(en % du PIB)

	1996	1997	1998	1999	Ecart 99/96
Entité I					
Recettes	33.3	33.4	33.6	33.2	-0.1
Dépenses primaires	29.0	28.3	28.1	28.4	-0.6
Solde primaire	4.3	5.2	5.5	4.8	0.5
Charges d'intérêt	7.8	7.2	7.0	6.6	-1.2
Solde de financement	-3.6	-2.0	-1.5	-1.7	1.9
Entité II					
Recettes	14.7	14.9	15.0	15.3	0.6
Dépenses primaires	13.9	13.9	13.9	14.0	0.1
Solde primaire	0.8	1.0	1.1	1.3	0.5
Charges d'intérêt	0.9	0.7	0.7	0.7	-0.2
Solde de financement	-0.1	0.2	0.5	0.7	0.8

(1) Ce tableau donne les recettes et dépenses non consolidées des deux entités. Il se peut donc que la somme des recettes et des dépenses des deux entités diffère de celle du tableau 1.

Entité I

Durant la période 1996-1999, l'amélioration de 2,6 points de pourcentage du besoin net de financement au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics est à imputer pour environ les trois quarts à l'entité I. A ce niveau, les dépenses primaires en termes de PIB reculent de 0,6 point de pourcentage. Il ne faut pas perdre de vue que l'estimation des dépenses pour 1999 a déjà tenu compte d'importantes dépenses supplémentaires dues à la crise de la dioxine. La réduction des besoins nets de financement entre 1996 et 1999 a été réalisée avec un niveau de recettes par rapport au PIB pratiquement constant.

Entité II

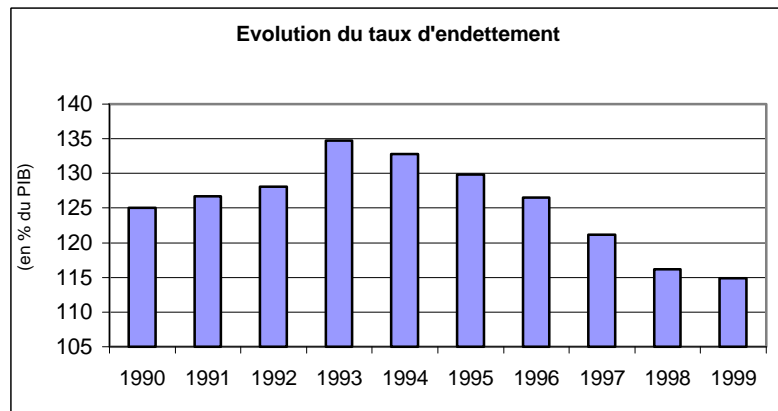
Au niveau de l'entité II, les dépenses primaires sont restées pratiquement constantes en termes de PIB. L'accroissement des recettes s'est donc traduit presque intégralement en un solde primaire en hausse. La combinaison de l'amélioration du solde primaire et de la baisse des charges d'intérêt a entraîné le passage d'un besoin net de financement de 0,1% du PIB en 1996 à un excédent budgétaire prévu de 0,7% du PIB en 1999.

2.4. Baisse du taux d'endettement

réduction taux d'endettement 1990-1999

Les finances publiques belges se caractérisent toujours par un taux d'endettement élevé. C'est pourquoi la réduction de ce taux est une priorité de la politique budgétaire. Le taux d'endettement avait atteint un maximum en 1993, représentant alors 134,7% du PIB. Depuis lors, un recul ininterrompu de ce taux a été réalisé. Il était encore de 126,5% du PIB en 1996 et devrait être ramené à 114,9% du PIB à la fin de 1999. Cette réduction a été réalisée en dépit du faible taux d'inflation observé ces dernières années.

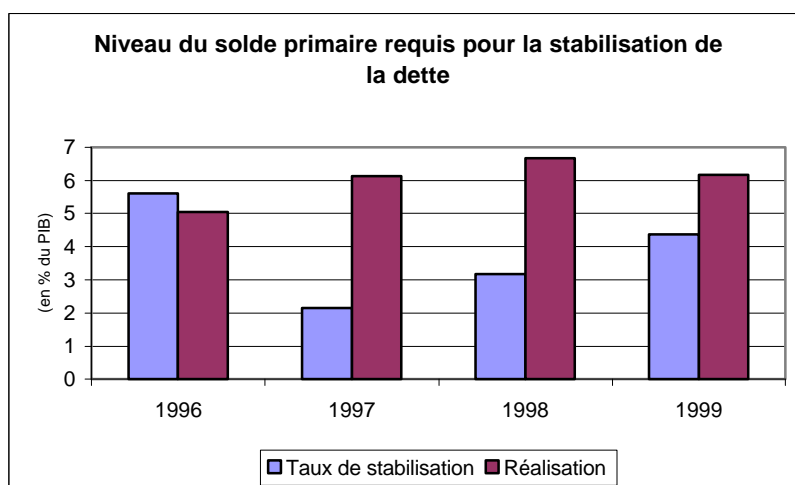
Graphique 2



caractère structurel de la réduction du taux d'endettement

A partir du taux d'intérêt implicite de la dette et de la croissance nominale du PIB, le niveau de solde primaire exigé pour stabiliser le taux d'endettement peut être calculé. Le graphique 3 permet de voir qu'à l'exception de l'année 1996, où l'économie belge a été confrontée à un ralentissement de la croissance, la valeur du solde primaire réalisé fut sensiblement supérieure au niveau requis pour la stabilisation du taux d'endettement. Ceci illustre le caractère structurel de la réduction du taux d'endettement.

Graphique 3



déterminants de l'évolution de la dette

En quatre ans, le taux d'endettement des pouvoirs publics belges a reculé de 14,9 points de pourcentage. Ce recul s'explique pour environ trois cinquièmes par l'effet boule de neige inversé. Il découle donc directement de la stricte politique budgétaire qui a été menée, politique axée sur la réalisation d'un solde primaire élevé.

L'évolution de la dette ne s'explique cependant pas seulement par les résultats des opérations strictement budgétaires. La vente d'actifs financiers tels que des participations dans des entreprises publiques, les plus-values sur la vente d'une partie des réserves d'or de la Banque Nationale de Belgique, ainsi que des mouvements dans le portefeuille d'actifs financiers des différentes administrations publiques ont permis d'accélérer le rythme de la réduction de l'endettement. Ces autres éléments expliquent environ deux cinquièmes de la réduction de la dette durant la période considérée (voir tableau 3)

Tableau 3: Déterminants de l'évolution de la dette
(en % du PIB)

	1996	1997	1998	1999	Ecart cumulé 1996/1999
Taux d'endettement	126.5	121.2	116.2	114.9	
Evolution du taux d'endettement	-3.3	-5.4	-5.0	-1.3	-14.9
Contribution de:					
Effet boule de neige ⁽¹⁾	0.5	-4.0	-3.5	-1.6	-8.5
Autres éléments	-3.8	-1.4	-1.5	0.3	-6.4

⁽¹⁾ L'effet boule de neige est défini comme étant la différence entre le surplus primaire effectif de l'année t et le surplus primaire exigé pour maintenir constant le taux d'endettement.



3. La stratégie budgétaire 2000-2003

3.1. Le budget 2000

3.1.1. Les principales hypothèses de départ:

**budget basé sur
hypothèses
prudentes**

Le gouvernement a basé la confection de son budget 2000 sur des hypothèses macro-économiques prudentes (voir annexe 3). Cette stratégie se situe dans la ligne de la politique menée au cours des années récentes. Elle conduit à ce que les résultats pour l'ensemble des pouvoirs publics restent conformes aux objectifs fixés lors de l'élaboration du budget, même en cas de revers imprévus, comme le ralentissement de la croissance et la crise de la dioxine en 1999.

**le budget 2000
se situe dans la
ligne des objectifs**

Le budget 2000 ne fait pas exception à cette règle:

- ◆ Pour 2000, la croissance réelle du PIB est estimée à 2,5%. Ce chiffre est inférieur aux prévisions les plus récentes établies par la plupart des organismes de prévision nationaux et internationaux.
- ◆ En ce qui concerne le taux d'intérêt à court terme, il a été tenu compte d'une hausse sensible du taux des certificats de trésorerie à trois mois jusqu'à 4,4% fin 2000, soit une moyenne annuelle de 3,35%. En ce qui concerne le taux d'intérêt à long terme, dont la référence est l'OLO à dix ans, une hausse jusqu'à 6,1% fin 2000, soit un taux moyen de 5,85%, a été retenue.
- ◆ Bien que le gouvernement mette en œuvre un programme ambitieux de réduction des charges sur le travail, qui produira des effets positifs en matière d'emploi, il n'a pas été tenu compte d'effets de retour au niveau budgétaire.
- ◆ Pour les Communautés et Régions, les recommandations du Conseil Supérieur des Finances¹ ont été suivies. Dans le passé

¹ Le Conseil Supérieur des Finances est un organe consultatif, qui formule chaque année une recommandation relative aux objectifs budgétaires à court et à moyen terme.

récent, le résultat budgétaire global des Communautés et Régions s'est révélé significativement meilleur que cette norme.

**pas de vente
d'actifs financiers
dans estimation
taux
d'endettement**

Au point 2.4., il a été montré que l'évolution de la dette entre 1996 et 1999 s'explique non seulement par l'évolution du solde primaire mais aussi par des mesures influençant directement le taux d'endettement. A ce sujet, il est important de signaler que l'estimation de l'évolution du taux d'endettement en 2000 ne prend pas en considération le produit éventuel de ventes d'actifs financiers, qui sera utilisé pour une réduction accélérée de la dette.

3.1.2. La traduction dans le budget des priorités de la politique

mesures favorisant l'emploi

En dépit du cadre budgétaire rigoureux et du respect des normes du programme de stabilité, le gouvernement fédéral a réussi, grâce à une discipline budgétaire stricte, à créer une marge budgétaire suffisante pour prendre un certain nombre d'initiatives importantes qui cadrent avec les priorités de l'accord de gouvernement.

Les mesures favorisant l'emploi sont de ce point de vue essentielles. A partir du deuxième trimestre 2000, le gouvernement procédera à une réduction substantielle des charges sur le travail. Outre cette réduction prévue pour le secteur privé, une réduction supplémentaire des charges pour le secteur non marchand est aussi prévue. L'introduction du programme « premiers emplois » a pour but de permettre à chaque jeune d'intégrer le marché de l'emploi dans un délai de six mois après la fin de ses études. Dans le cadre de la lutte contre les pièges à l'emploi, la réduction des cotisations sociales déjà appliquée aux travailleurs recevant le salaire minimum est étendue. L'enveloppe globale des réductions de cotisations sociales devrait augmenter de quelque 50 milliards BEF (1,24 milliards EUR) en 2000, soit environ 0,5 % du PIB.

mesures fiscales

En attendant la réforme globale de l'impôt des personnes physiques, certaines mesures fiscales ont déjà été prises, comme la réintroduction de l'indexation intégrale des barèmes fiscaux, la suppression progressive de la contribution complémentaire de crise¹, une réduction de la TVA sur les services à haute intensité de main d'œuvre et l'amélioration de la déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants.

mesures sécurité sociale

Dans le cadre d'une sécurité sociale moderne, efficace et juste, un certain nombre de mesures ont été prises qui doivent garantir l'accessibilité aux soins de santé, en particulier pour les malades chroniques. Les pensions les plus basses et le revenu garanti des personnes âgées ont été relevés.

¹ La première phase de la suppression de la contribution complémentaire de crise a déjà été décidée. Elle bénéficie en premier lieu aux personnes ayant les revenus et les pensions les plus bas. Le gouvernement continuera ensuite à démanteler cette contribution, tout en respectant les objectifs budgétaires.

**mesures
intérêt général**

Des moyens supplémentaires ont été libérés pour stimuler l'utilisation des moyens de transport en commun et pour le développement de la politique des grandes villes. Les moyens budgétaires attribués à la justice, et plus généralement à la politique de sécurité, ont été augmentés sensiblement. Le gouvernement a également prévu les moyens nécessaires pour la modernisation de l'administration publique. Une augmentation progressive et substantielle des moyens disponibles pour la politique internationale et pour la politique de coopération est aussi prévue.

3.1.3. Le suivi de l'exécution du budget 2000

**baisse plus rapide
du taux
d'endettement**

Le budget 2000 est basé sur des hypothèses prudentes. Les marges budgétaires qui résulteraient en particulier d'une croissance économique plus forte que prévue seront, conformément au programme de stabilité, affectées en priorité à une réduction supplémentaire du déficit public, ce qui conduira alors aussi à une baisse plus rapide du taux d'endettement.

3.2. Les normes budgétaires pour 2000-2003

réduire le déficit public à moyen terme

La stratégie budgétaire décrite dans le programme de stabilité déposé en 1998 est basée sur le maintien du solde primaire à moyen terme au niveau de 6% du PIB environ. Comme cela fut montré à l'époque, cette stratégie permet de ramener le déficit public à 0,3% du PIB en 2002, même sur la base d'hypothèses macro-économiques prudentes.

La norme de solde primaire est complétée maintenant par une norme relative au solde de financement. Partant du déficit estimé pour 2000, le gouvernement a la ferme intention de ramener le besoin net de financement à l'équilibre en 2002, et cela en deux étapes. Compte tenu de l'évolution macro-économique prévue, l'engagement d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2002 implique que le solde primaire soit quelque peu supérieur à 6%.

écart éventuel

On ne pourra s'écarter de cet engagement que si la croissance économique des années à venir diverge sensiblement de la croissance tendance, ou encore en cas de fluctuations fortes et imprévues du niveau des taux d'intérêt.

constituer excédent structurel

Le gouvernement est d'avis que, une fois l'équilibre budgétaire atteint en 2002, il sera souhaitable de constituer un excédent structurel limité, et ce pour deux raisons. La constitution d'un excédent limité accélérera la réduction du taux d'endettement, ce qui permettra de faire face aux coûts liés au vieillissement qui se feront sentir à partir de 2010. D'autre part, cela permet également de laisser jouer les stabilisateurs automatiques sans voir apparaître aussitôt un déficit en cas de développement économique défavorable.

3.3. Les implications de ces normes pour l'ensemble des pouvoirs publics

3.3.1. Les principales hypothèses

hypothèses

En ce qui concerne les hypothèses de croissance, ce ne sont pas les estimations les plus récentes des instituts de conjoncture qui ont été retenues. Pour 2000, les estimations du budget ont été utilisées, tandis que pour 2001 une estimation plus prudente que la plupart des prévisions récentes a été considérée. Pour ces deux années, on se base sur une croissance de 2,5%¹. A partir de 2002, une estimation de la croissance tendancielle de 2,3% est retenue. Sur base de données récentes de la Commission européenne, l'écart de production (output-gap) pour 1999 est estimé à - 0,4% du PIB potentiel. Ces chiffres de croissance impliquent que l'équilibre budgétaire visé pour 2002 serait de nature structurelle.

hypothèse intérêt en hausse

Comme déjà indiqué plus haut, le gouvernement s'est basé sur une hypothèse de taux d'intérêt en hausse pour l'établissement du budget 2000. Pour les années suivantes, les taux d'intérêt évolueraient progressivement à la baisse pour atteindre 3,5% pour le court terme et 5,5% pour le long terme à partir de 2002. Cette hypothèse conduit à une baisse du taux implicite de la dette de quelque 30 points de base entre 2000 et 2003.

estimation des recettes

L'estimation des recettes prend en compte les mesures du budget 2000. Comme il a déjà été signalé, ces mesures prévoient une réduction substantielle des charges sur le travail qui atteindra son rythme de croisière en 2001.

evolution dépenses primaires

L'évolution des dépenses primaires a été calculée sur la base d'une croissance réelle moyenne de 1,5% pour les années 2001 à 2003 inclus. Cela implique la poursuite d'une politique restrictive en matière de dépenses primaires.

ajuster l'objectif lors du contrôle budgétaire

Comme il a déjà été souligné, le budget 2000 est basé sur des hypothèses prudentes. Le gouvernement a la ferme intention d'utiliser prioritairement la marge découlant d'une croissance économique plus forte en 2000 à la poursuite de la réduction du déficit public. A cette fin, un objectif ajusté sera formulé lors du contrôle budgétaire. Le scénario décrit ici prend encore comme point de départ les données de base du budget initial 2000.

¹ La Commission européenne prévoit une croissance de 2,7% en 2000 et de 2,8% en 2001.

3.3.2. Evolution des finances publiques jusqu'en 2003

evolution des finances publiques

Le tableau 4 rend compte de l'évolution des finances publiques sur base des hypothèses retenues et compte tenu des décisions du budget 2000. Dans le scénario esquissé, le niveau des recettes connaît une baisse de 0,6 point de pourcentage du PIB, qui provient principalement de la diminution de la pression fiscale et parafiscale et qui s'ajoute à une forte baisse de quelque 0,5 point de pourcentage entre 1999 et 2000. L'évolution dans la période 2000-2003 est déterminée entre autres par le fait qu'un certain nombre de mesures relatives à des réductions de charges atteindront leur rythme de croisière en 2001. Les dépenses primaires qui croissent annuellement en moyenne de 1,5% en termes réels, connaissent donc une baisse continue par rapport au PIB.

Tableau 4: Evolution des finances publiques selon les hypothèses retenues (en % du PIB)					
	2000	2001	2002	2003	Ecart 2003/2000
Recettes totales	45.8	45.5	45.4	45.2	-0.6
Dépenses primaires	39.8	39.4	39.1	38.8	-1.0
Solde primaire	6.0	6.1	6.3	6.4	0.4
Charges d'intérêt	6.9	6.7	6.4	6.0	-1.0
Solde de financement	-1.0	-0.6	-0.1	0.4	1.4
Taux d'endettement	112.4	108.9	105.2	101.2	-11.2

Selon ce scénario, le solde primaire s'établirait à 6,1% du PIB en 2001 et à 6,3% en 2002. La réalisation des objectifs budgétaires en 2001 et 2002, respectivement un besoin net de financement égal à 0,5 % du PIB et un équilibre budgétaire, serait ainsi manquée de peu.

L'application de la norme de solde de financement nécessite donc le relèvement du solde primaire à 6,2% du PIB en 2001. Pour 2002, le solde primaire requis pour garantir l'équilibre est de 6,4% du PIB.

**résultats
application norme
solde de
financement**

Le tableau 5 présente les résultats les plus importants découlant de l'application de la norme de solde de financement. Après avoir relevé le solde primaire à 6,4% du PIB en 2002, il suffit d'avoir un solde primaire de 6,2% en 2003 pour que la dette soit stabilisée en termes nominaux.¹

Tableau 5: Evolution des finances publiques selon le programme de stabilité 2000-2003					
(en % du PIB)					
	2000	2001	2002	2003	Ecart 2003/2000
Solde primaire	6.0	6.2	6.4	6.2	0.2
Charges d'intérêt	6.9	6.7	6.4	6.0	-1.0
Solde de financement	-1.0	-0.5	0.0	0.2	1.2
Taux d'endettement	112.4	108.8	105.0	101.3	-11.1

**réaliser l'équilibre
budgétaire en
2002**

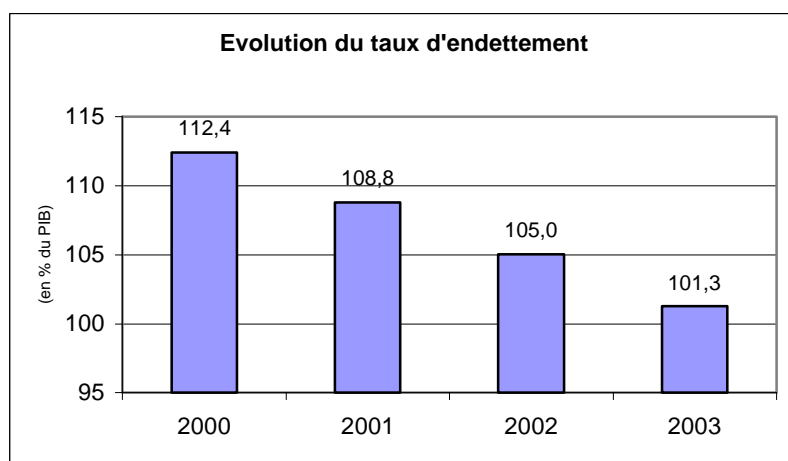
Le scénario décrit ci-dessus montre que, sur base d'hypothèses prudentes, il est possible de réaliser l'équilibre budgétaire en 2002, sous réserve de la conduite d'une politique budgétaire rigoureuse. Une telle politique permettra de libérer une marge budgétaire supplémentaire vers la fin de la législature, qui peut être utilisée pour les priorités prévues dans l'accord de gouvernement.

¹ On se base ici sur l'hypothèse que le montant net des nouveaux octrois de crédit et participations s'élève à 0,2% du PIB.

**réduction continue
de la dette**

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, l'application de la stratégie retenue se traduit par une réduction continue de la dette. Sans prendre en considération les produits éventuels d'opérations de privatisation, le taux d'endettement aura été ramené à peu près au niveau du PIB en 2003.

Graphique 4



3.4. Les implications de ce scénario sur les normes budgétaires des différentes entités

coordination des politiques budgétaires

La Belgique est un pays fédéral, dans lequel les entités fédérées et les pouvoirs locaux disposent de compétences budgétaires étendues. Cela rend nécessaire une coordination des politiques budgétaires des différentes entités.

Dans ce cadre, la Section 'Besoins de financement' du Conseil Supérieur des Finances formule annuellement une recommandation relative aux déficits autorisés des entités fédérées. La recommandation pour 2000 préconise l'équilibre global pour les Communautés et les Régions. Dans son rapport annuel 1999, le Conseil Supérieur des Finances a tracé une nouvelle trajectoire en ce qui concerne les soldes recommandés des entités fédérées pour la période 2001-2010. Dans sa recommandation, le Conseil Supérieur des Finances fait une distinction entre les entités déficitaires en début de période et la Communauté flamande, qui réalise un excédent budgétaire depuis plusieurs années.

équilibres budgétaires au plus tard en 2010

Les entités initialement déficitaires doivent réduire leur déficit de façon durable en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire au plus tard en 2010. En ce qui concerne la Communauté flamande, la Section 'Besoins de financement' du Conseil Supérieur des Finances estime souhaitable que, d'un point de vue structurel, elle maintienne son budget au moins en équilibre pendant la période 2001-2010. Parallèlement, un scénario alternatif qui implique une réduction progressive de l'excédent budgétaire a été proposé spécifiquement pour la Communauté flamande. Pour l'établissement de son budget 2000, le gouvernement flamand a opté pour ce dernier scénario, le plus rigoureux.

Le respect de cette recommandation implique un équilibre global des Communautés et des Régions pour la période 2000-2003, ce qui suppose un solde primaire d'environ 0,4% du PIB.

Dans la ligne des années précédentes, il est supposé que les pouvoirs locaux réalisent un léger excédent de l'ordre de 0,15% du PIB pour 2000 et 2001. Pour les années suivantes, un budget en équilibre est escompté.

Lors du Comité de concertation du 24 novembre 1999, qui réunissait les Communautés et Régions et le Pouvoir fédéral, un accord a été conclu en ce qui concerne la période 2000-2002 à propos des objectifs cités ci-dessus¹. Ceci donne la garantie que tous les niveaux de pouvoir collaboreront loyalement pour atteindre les objectifs budgétaires.

¹ Pour 2003, les chiffres de l'entité II sont fondés sur les recommandations du Conseil Supérieur des Finances.

**évolution
indicative soldes
des différentes
entités**

Compte tenu des engagements pris dans le nouvel accord de coopération, l'évolution indicative des soldes des différentes entités est esquissée dans le tableau 6.

**Tableau 6: Charges d'intérêt et soldes budgétaires des différentes entités
(en % de PIB)**

	2000	2001	2002	2003
Entités I et II				
Surplus primaire	6.0	6.2	6.4	6.2
Charges d'intérêt	6.9	6.7	6.4	6.0
Solde de financement	-1.0	-0.5	0.0	0.2
Entité I				
Surplus primaire	5.2	5.3	5.7	5.6
Charges d'intérêt	6.3	6.0	5.7	5.4
Solde de financement	-1.1	-0.7	0.0	0.2
Entité II				
Surplus primaire	0.9	0.9	0.6	0.6
Charges d'intérêt	0.7	0.7	0.6	0.6
Solde de financement	0.2 ⁽¹⁾	0.2 ⁽¹⁾	0.0	0.0

(1) Het betreft hier het overschot van de lokale overheden dat op 0,15% van het BBP werd geraamd. Om de voorstellingswijze te vereenvoudigen werd dit afgerond op 0,2%.

**équilibre solde de
financement d'ici
2002**

Le besoin net de financement de l'entité I, qui est encore de 1,1% du PIB en 2000, sera ramené à l'équilibre d'ici 2002. La moitié environ de cette évolution résultera de la baisse des charges d'intérêt. L'autre moitié devra être réalisée par la constitution d'un surplus primaire plus important. Dans l'hypothèse où les pouvoirs locaux font disparaître leur excédent d'ici 2002, toutes les composantes du secteur public atteindraient un équilibre en 2002, de telle manière que l'ensemble des pouvoirs publics atteindrait un équilibre budgétaire structurel.

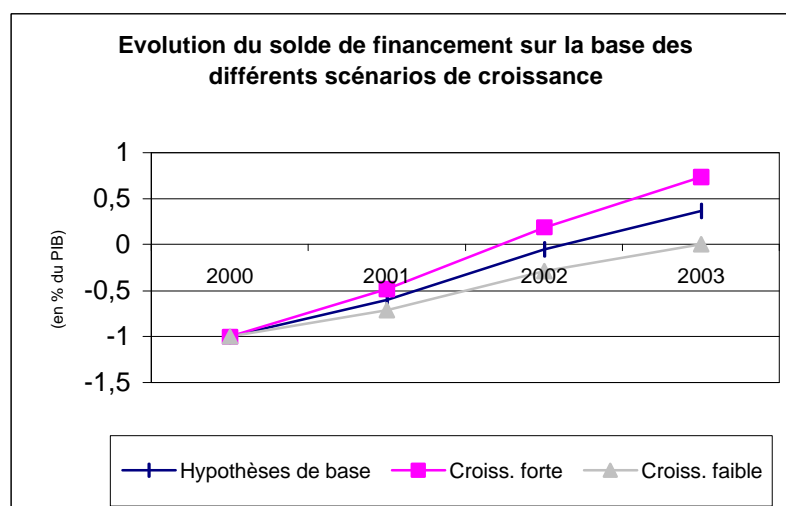
3.5. La sensibilité du scénario aux hypothèses

différentes hypothèses de croissance

Étant donné la sensibilité des finances publiques à l'évolution de la conjoncture, il est préférable que des projections pluriannuelles de politique budgétaire soient fondées sur des hypothèses prudentes, telles que celles retenues par le gouvernement.

Afin d'illustrer les conséquences de la conjoncture sur le scénario retenu, l'impact d'une variation de 0,3 point de pourcentage par an des hypothèses de croissance sur la période 2001-2003 a été estimé. Le graphique 5 montre les soldes de financement pour les différentes hypothèses de croissance.

Graphique 5



impact croissance économique

Dans le scénario où la croissance est élevée, un léger excédent serait déjà réalisé en 2002, il augmenterait encore en 2003. Pour une croissance économique systématiquement inférieure de 0,3 point de pourcentage aux hypothèses de base, l'équilibre budgétaire ne serait atteint qu'en 2003. Ces simulations illustrent la sensibilité des finances publiques à la conjoncture.

impact taux d'intérêt

En raison du niveau élevé de la dette publique, la trajectoire esquissée pour les finances publiques reste également sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Afin de rendre le budget moins dépendant de l'évolution des charges d'intérêt, l'échéance moyenne de la dette publique a été sensiblement allongée dans le cadre de la gestion de la dette. La quote-part de la dette

consolidée a été relevée de 65% environ fin 1990 à environ 82% en septembre 1999.¹ Grâce à cela, une hausse générale des taux d'intérêt ne se traduit que progressivement dans le taux moyen sur la dette publique. A titre d'exemple, l'impact budgétaire d'une hausse du taux d'intérêt de l'ordre de 50 points de base est très limité la première année, et s'élève au bout de trois ans à 0,2% du PIB.

**engagement à
respecter l'objectif**

Néanmoins le gouvernement s'engage à respecter la nouvelle double norme, même en cas d'évolution conjoncturelle décevante, sauf écarts sensibles par rapport à la croissance tendancielle ou en cas de modification exceptionnelle des taux d'intérêt. Dans le cas de circonstances économiques très favorables, une partie de la marge pourra être utilisée en vue d'atteindre les priorités fixées dans l'accord de gouvernement . La part de la croissance au-delà de 2,7% devra en tout état de cause être consacrée entièrement à la réduction du déficit.

¹ Tous les chiffres cités se rapportent à ce qu'on appelle la dette publique officielle, qui comprend tous les emprunts engagés directement ou indirectement par la Trésorerie fédérale. Cette dette représente la composante principale (plus de 90%) de la dette brute globale.



**avis annuel
Conseil Supérieur
des Finances**

4. Suivi du Programme de Stabilité

Comme le mentionne déjà le programme de stabilité 1999-2002, la section 'Besoins de financement' du Conseil Supérieur des Finances publiera annuellement, dans le courant du printemps, un avis relatif au respect des objectifs du programme de stabilité.

Afin que la politique budgétaire des Communautés et des Régions cadre avec les programmes de stabilité nationaux, les Communautés et les Régions se sont engagées à élaborer chacune un programme de stabilité évolutif pluriannuel dont la durée ne soit pas inférieure à celle du programme de stabilité de la Belgique. Dans ces programmes de stabilité internes, les Communautés et les Régions démontreront, comment elles s'y prendront pour atteindre les objectifs précités pour chacune des années budgétaires concernées. Comme il le fait déjà pour les programmes de stabilité au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics, le Conseil Supérieur des Finances réalisera annuellement une évaluation de l'exécution de ces programmes de stabilité.

Recettes, dépenses et solde net de financement de l'ensemble des administrations publiques

	(en % du PIB)									
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999e
1. Recettes	43,9	44,3	43,5	45,5	45,7	45,4	45,8	46,2	46,6	46,4
1.1. Impôts directs	15,7	15,4	14,8	15,9	16,3	16,7	16,7	17,1	17,7	17,4
Particuliers	13,5	13,2	13,1	13,8	13,9	14,1	13,9	14,0	14,1	13,9
Sociétés	2,2	2,2	1,7	2,1	2,4	2,6	2,8	3,1	3,6	3,5
1.2. Impôts indirects	13,1	13,0	12,9	13,3	13,7	13,3	13,8	13,9	13,9	13,8
1.3. Cotisations sociales effectives	13,4	13,9	14,1	14,4	14,1	13,7	13,6	13,6	13,5	13,5
1.4. Impôts en capital	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
1.5. Total des recettes fiscales et parafiscales	42,5	42,6	42,1	44,0	44,5	44,1	44,4	45,0	45,5	45,2
1.6. Recettes non fiscales et non parafiscales	1,5	1,6	1,4	1,5	1,3	1,3	1,4	1,2	1,1	1,2
2. Dépenses hors charges d'intérêts	39,1	40,4	40,5	41,8	41,2	40,5	40,8	40,1	39,9	40,2
2.1. Rémunérations effectives	8,5	8,6	8,7	9,0	9,0	8,9	8,8	8,7	8,6	8,6
2.2. Achats courants nets de biens et services	1,8	1,9	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
2.3. Transferts courants aux particuliers	22,5	23,5	23,8	24,3	23,9	23,9	24,1	23,6	23,4	23,6
2.4. Subsidés aux entreprises	2,3	2,2	2,1	2,1	1,9	1,9	2,0	1,7	1,6	1,8
2.5. Transferts courants au reste du monde	1,5	1,7	1,6	1,6	1,7	1,5	1,6	1,7	1,7	1,8
2.6. Total des dépenses courantes	36,6	37,9	37,8	38,6	38,2	37,8	38,1	37,3	37,0	37,4
2.7. Formation brute de capital fixe	1,7	1,7	1,8	2,0	2,0	1,8	1,6	1,6	1,6	1,7
2.8. Autres dépenses en capital	0,8	0,8	1,0	1,2	1,0	0,9	1,0	1,2	1,3	1,1
2.9. Total des dépenses de capital	2,5	2,5	2,8	3,1	3,0	2,7	2,6	2,8	2,9	2,8
3. Solde hors charges d'intérêts	4,8	3,8	3,0	3,7	4,6	4,9	5,1	6,1	6,7	6,2
4. Charges d'intérêts	11,6	11,1	10,9	10,9	9,5	9,1	8,7	7,9	7,7	7,2
5. Solde de financement	-6,8	-7,3	-8,0	-7,2	-4,9	-4,2	-3,7	-1,8	-1,0	-1,1
6. Dette publique brute	125,0	126,7	128,1	134,7	132,8	129,8	126,5	121,2	116,2	114,9

P.M. Ce tableau est conforme au SEC95. Les données jusqu'en 1998 se fondent sur la publication de l'ICN en matière de comptes des administrations publiques (juillet 1999). Les données de 1999 sont des estimations provisoires.

**Certains chiffres-clés relatifs aux finances publiques
selon la méthodologie
SEC 79 et SEC 95**

(en % du PIB)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	SEC 79									
Solde primaire	5,1	3,9	3,8	3,6	5,3	5,2	5,5	6,5	6,6	6,1
Charges d'intérêt	10,8	10,2	10,8	10,9	10,2	9,0	8,6	7,9	7,5	7,1
Besoin net de financement	-5,5	-6,3	-7,0	-7,3	-4,9	-3,8	-3,1	-1,6	-0,9	-1,0
	SEC 95									
Solde primaire	4,8	3,8	3,0	3,7	4,6	4,9	5,1	6,1	6,7	6,2
Charges d'intérêt	11,6	11,1	10,9	10,9	9,5	9,1	8,7	7,9	7,7	7,2
Solde de financement	-6,8	-7,3	-8,0	-7,2	-4,9	-4,2	-3,7	-1,8	-1,0	-1,1

Cadre macro-économique du Budget 2000			
(Pourcentages de variation en volume – sauf indications contraires)			
	1998	1999	2000
Consommation privée	3,4	1,9	1,8
Consommation publique	1,4	2,3	1,7
Formation de capital fixe	3,9	3,8	0,7
Demande intérieure totale	4,6	2,1	1,6
Exportations	3,1	2,0	5,1
Importations	5,4	2,4	4,0
Produit intérieur brut	2,8	1,7	2,5
Prix à la consommation (%)	1,0	1,2	1,3
Indice santé (%)	1,3	1,1	1,3
Déflateur du PIB (%)	1,2	0,6	1,0
Revenu disponible réel	2,4	1,4	2,1
Taux d'épargne (% du revenu disponible)	14,4	14,0	14,2
Emploi total (variation en milliers)	53,5	40,9	38,5
Taux de chômage (Taux standardisé Eurostat, moyenne annuelle)	9,5	9,3	9,0
Balance des opérations courantes (en % du PIB)	3,9	3,1	3,8